

Règlement particulier du
TOURNOI DES VIEILLES LICORNES DE TRIEL
(TOURNOI PAR EQUIPE VETERANS)

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est sous le numéro de dossier **2500499** et sous le nom **TOURNOI DES VIEILLES LICORNES DE TRIEL**. Il se déroule les **1 et 2 Novembre 2025**, au Cosec Maurice SOLLERET, 61 route de Chanteloup 78510 Triel sur Seine, sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Cyrille GUILLOUX**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO principal du tournoi est **Emmanuel LANDREAU**

Article 2 : Poules

- 2.1 *Le TOURNOI DES VIEILLES LICORNES DE TRIEL* est un tournoi National qui s'adresse **exclusivement** aux joueurs de la catégorie « vétéran » avec un classement maximum suivant (classement arrêté à la date limite d'inscription).
DH : < 1239 points
DD : < 913 points
DX : < 1216 points
- 2.2 Le classement pris en compte sera celui du double et du mixte.
Exemple : Un joueur ayant 1200 points en double et 1000 en mixte pourra jouer en double et en mixte
Une joueuse ayant 1200 points en double et 1000 en mixte ne pourra jouer que les mixtes
- 2.3 Les équipes, composées d'un **minimum de 3 joueuses et 3 joueurs**, seront réparties dans 4 poules de 5 équipes soit un maximum pour le tournoi de **20 équipes**.
- 2.4 Les équipes joueront les 2 jours du tournoi avec une réorganisation des poules du dimanche en fonction du classement des poules du samedi (cf Article 5 : déroulement)
- 2.5 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le nombre et la constitution des poules.
- 2.6 En cas de forte affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de retenir les équipes selon les critères suivants :
 - Ordre d'inscription de l'équipe (dossier complet et règlement effectué)
 - Première équipe de club (dont tous les joueurs sont issus du même club)
 - Equipe mixte (dont les joueurs sont issus de plusieurs clubs)
 - Les deuxième, troisième, ... équipes de club ne seront acceptées que si il reste de la place

Article 3 : inscriptions

- 3.1 **Les inscription seront ouvertes à partir du 4 Aout 2025 à 09h00.**
La date limite d'inscription est fixée au 1 Octobre 2025. Les classements seront arrêtés à cette date. (Pour la confection et validation des poules)
- 3.2 **La date du tirage au sort est fixée au 20 Octobre 2025.** Les équipes têtes de séries seront déterminées par la moyenne CPPH de tous les joueurs de l'équipe à cette date.

- 3.3 La fiche d'inscription est à envoyer **UNIQUEMENT** sous format électronique à l'adresse inscription.tournoi.triel@gmail.com
- 3.4 Le règlement se fera selon 2 méthodes au choix :
- **En amont du tournoi**, par chèque à l'ordre de Triel badminton club et par courrier à l'adresse suivante :
*Emmanuel Landreau
61 avenue de la forêt
78510 Triel sur Seine*
 - Un courriel de confirmation sera envoyé par les organisateurs
- **En amont du tournoi** par CB à l'adresse www.trielbad.fr/tournoidesvieilleslicornes (un courriel de confirmation sera envoyé par les organisateurs)
- 3.5 Une inscription, pour être valide, doit respecter les critères suivants :
- Une inscription par équipe
 - Un capitaine nommé
 - La liste exhaustive des joueurs présents durant le tournoi
 - Un nom d'équipe
 - Le règlement pour la totalité des joueurs
- 3.6 Le capitaine sera le représentant unique de cette équipe auprès des autres équipes et il est le seul interlocuteur autorisé à déposer une réclamation à la table de marque ou auprès du juge arbitre.
- 3.7 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, (c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des inscriptions).
- 3.8 Les frais d'inscription s'élèvent à **21€** par joueur pour les 2 jours du tournoi dont **2€** seront reversés à la FFBaD.
- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles **le samedi de 8h00 à 22h30 et le dimanche de 08h00 à 19h00**.
- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des poules et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par l'équipe en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au **TOURNOI DES VIEILLES LICORNES DE TRIEL** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur par l'intermédiaire du capitaine d'équipe dans les plus brefs délais. Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ; si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs/joueuses est défaillant et que le nombre minimal de joueurs/joueuses dans l'équipe n'est pas assuré, son capitaine doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir la participation de l'équipe ou la retirer. En cas de maintien, le capitaine pourra proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter l'équipe.
- 4.4 Au cours de la compétition, un forfait involontaire amènera le capitaine à définir la composition de son équipe de façon à ce qu'elle puisse disputer le maximum de matchs.
- 4.5 Les matchs non joués par une équipe pour cause de forfait sont considérés comme gagnés par l'équipe adverse.
- 4.6 Seul le juge arbitre peut statuer sur le caractère volontaire ou involontaire du forfait.
Il peut le cas échéant, refuser une demande de nouvelle composition d'équipe.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée
- 5.2 Le capitaine doit venir pointer son équipe complète à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition. En cas de retard, le capitaine doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de la première rencontre.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit via son capitaine en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Chaque rencontre entre 2 équipes se déroulera en 3 matchs

1 Double Homme, 1 Double Dame, 1 Double Mixte

- 5.5 L'ordre des matchs sera défini par les 2 capitaines avant la rencontre
- 5.6 Les 3 matchs d'une rencontre sont joués même si le résultat est acquis après 2 matchs.
- 5.7 Points remportés à l'issue d'une rencontre : Victoire : 3pts / Défaite : 1pt / Forfait : 0 pts
- 5.8 Les capitaines sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- 5.9 Le classement de la poule sera défini par la somme des points acquis au cours des rencontres. Si égalité, les équipes sont départagées au set average puis au point average.
- 5.10 **A l'issue des rencontres du samedi, Les 5 premiers des poules S1 à S5 seront reversés dans la poule D1 du dimanche. Les 5 seconds de poules seront reversés dans la poule D2 du dimanche. Les 5 3ème en poule D3, les 5 4ème en poule D4 et les 5 5ème en poule D5**

5.11 **A l'issue des rencontres du dimanche le classement final se fera selon l'ordre suivant :**

1er: Vainqueur de la poule D1

2ème: Second de la poule D1

...

20ème: 4ème de la poule D5

- 5.12 Récompenses :
- Les 3 premières équipes de la poule D1 seront récompensées
 - Les premiers des poules D2 à D5 gagneront un lot de motivation
- 5.13 La composition des équipes devra être communiquée à la table de marque par le capitaine au minimum 30 min avant l'heure prévue de la rencontre indiquée par l'échéancier
- 5.14 Pour la première rencontre du samedi, les compositions seront à remettre **impérativement** à l'organisation par mail à inscription.tournoi.triel@gmail.com au plus tard le **jeudi 30 Octobre**.
- 5.15 Pour la première rencontre du dimanche, les compositions seront à remettre le samedi soir à l'issue des rencontres.
- 5.16 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.17 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est **RSL Grade 3**.
- 5.18 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

- 5.19 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage.
- 5.20 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.21 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est considéré comme let au service et compté faute en jeu.
- 5.22 Seuls ont accès au plateau de jeu les équipes appelées à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.23 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.24 La participation au **TOURNOI DES VIEILLES LICORNES DE TRIEL** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.25 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

Article 6 : Images et vidéos

- 6.1 Chaque joueur s'inscrivant au **TOURNOI DES VIELLES LICORNES DE TRIEL** consent et autorise le Triel Badminton Club à diffuser des vidéos des terrains sur lesquelles les joueurs et entraîneurs peuvent apparaître. Ces vidéos seront diffusées en direct sur les réseaux sociaux du club afin notamment de permettre un suivi de la compétition à partir d'une autre salle.
- 6.2 Chaque joueur ne souhaitant pas être pris en photo devra en faire part explicitement au comité d'organisation et aux différents photographes qui seront présents sur l'événement. Ces photos seront utilisées uniquement dans le cadre de la promotion du **TOURNOI DES VIELLES LICORNES DE TRIEL** sur les réseaux sociaux du Triel Badminton Club et seront partagées à l'ensemble des participants.